

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le Mercredi 10 Novembre 2021 à 20h00 à la Mairie, sous la présidence de Jérôme Ricordel, Maire.

Date de convocation de l'assemblée : 02/11/2021

PRESENTS : Jérôme Ricordel, Régis De Barmon, Laetitia Barreau, Didier Mouraud, Solène Migliorati, Didier Martin, Karen Pitré, Frédérique Tressel, Erwan Genet, Emmanuel Raoult, Florian Boyère, Gèneviève Menoret, Catherine Laillé, Alexandra Guiho, Stephane Poulain, Aurélie de Cassagnac, Annabelle Mazan, Caroline Da Silva Solha.

PROCURATION : Clarisse Ollivier a donné procuration à Jérôme Ricordel

SECRETAIRE DE SÉANCE : Solène Migliorati

1- Approbation du Compte-Rendu du 22/09/2021 :

Vote à l'unanimité

Concernant la rédaction du procès-verbal, page 2, Mme Annabelle Mazan souhaite que l'intervention de Philippe Mahé soit rédigée ainsi : « Le débat ne devait pas être pour ou contre mais pour gérer au mieux l'impact sur les éoliennes ».

Mme Aurélie De Cassagnac, page2-3, souhaite rajouter « la commission n'a pas suffisamment travailler le pour et le contre ».

2- Mise à jour des commissions communales :

Rapporteur : Jérôme Ricordel

M. Le Maire propose au conseil municipal de mettre à jour la liste des différentes commissions dont était membre l'ancien conseiller municipal afin d'inscrire la nouvelle élue.

1- Membres de la commission des « Finances » chargée d'instruire toutes les décisions budgétaires, de suivre la gestion comptable et financière, de donner son avis sur tous les dossiers économiques et tous les projets pouvant avoir une incidence sur le budget communal.

De retenir la composition suivante :

FONCTIONS	NOMS
Président	Jérôme Ricordel
Vice-président	Didier Mouraud
Membres	Laetitia Barreau, Frédérique Tressel, Karen Pitré, Alexandra Guiho, Geneviève Menoret, Erwan Genet, Caroline Da Silva Solha

2- Membres de la commission « Urbanisme, Voiries, Réseaux, Accessibilité, Bâtiments et terrains communaux » chargée de préparer les programmes annuels concernant la voirie et tous les réseaux, de suivre le budget alloué pour ces actions, d'instruire toutes les décisions municipales, de donner son avis sur tous les projets ayant directement ou indirectement une incidence sur ces domaines de compétences, ainsi que de veiller à l'entretien des bâtiments communaux et de donner son avis sur toutes les questions touchant à la sécurité des bâtiments recevant du public, à la sécurité routière, à la sécurité des travailleurs.

De retenir la composition suivante :

FONCTIONS	NOMS
Président	Jérôme Ricordel
Vice-présidents	Régis De Barmon et Didier Mouraud
Membres	Didier Martin, Emmanuel Raoult, Florian Boyère, Stéphane Poulain, Erwan Genet, Caroline Da Silva Solha

3- Membres de la commission « Environnement, Agriculture » chargée d'instruire toutes les actions liées à la protection de l'environnement, à sa préservation et, en relation avec les organismes institutionnels, les associations et les villages ainsi que les groupements d'eau. La commission sera chargée également d'instruire tous les dossiers concernant les exploitations et surfaces agricoles (création, extension, transmission...) ainsi que de donner son avis sur tous les projets ayant directement ou indirectement une incidence sur l'agriculture,

De retenir la composition suivante :

FONCTIONS	NOMS
Président	Jérôme Ricordel
Vice-président	Régis De Barmon
Membres	Catherine Laillé, Emmanuel Raoult, Alexandra Guiho, Caroline Da Silva Solha

4- Membres de la Commission d'Appel d'Offres et des Marchés :

FONCTIONS	NOMS
Président	Jérôme Ricordel
Membres titulaires	Didier Mouraud, Florian Boyère, Aurélie De Cassagnac
Membres suppléants	Didier Martin, Geneviève Menoret, Caroline Da Silva Solha

5- Membres de la commission de contrôle (ex-commission administrative de révision des listes électorales):

FONCTIONS	NOMS
Membres titulaires	Catherine Laillé, Clarisse Olliver, Florian Boyère, Caroline Da Silva Solha, Aurélie De Cassagnac
Membres suppléants	Alexandra Guiho, Erwan Genet, Geneviève Ménoret, Annabelle Mazan

Vote à l'unanimité

3- Modification Simplifiée du PLU – Inventaire Bocager :

Rapporteur : Jérôme Ricordel

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-45 et L 153-47 ;

Vu le projet mis à disposition du public du 23/09/2021 au 25/10/2021 ;

Vu l'absence de remarques ;

Considérant que le projet est prêt à être approuvé,

Vote à l'unanimité

4- Marché Restauration Scolaire :

Rapporteur : Jérôme Ricordel

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, décide d'autoriser M. le Maire à signer le marché avec l'entreprise Océane de Restauration pour un montant total de 165 036 € HT, soit 174 112.98 € TTC (hors révision des prix) ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier.

Vote à l'unanimité

5- Renouvellement de la convention Maison du Canal :

Rapporteur : Didier Martin

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la convention de la Maison du Canal, d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention d'une durée de 3 ans, et de transmettre la présente délibération à M. Le Sous-préfet et à M. le Président du Conseil Départemental

Vote à l'unanimité

6- Vente d'une parcelle communale :

Rapporteur : Régis De Barmon

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente de la parcelle YA 125 pour 485 m² appartenant au domaine privé de la commune, sis Tarambon, d'indiquer que le montant demandé pour cette vente est de 200 € hors frais notaires, ceux-ci étant également à la charge du futur acquéreur, et d'autoriser M. le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Vote à l'unanimité

7- Vente d'un bien mobilier :

Rapporteur : Didier Mouraud

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de vendre le bien « giro-broyeur » pour un montant de 300 €, dit que cette recette sera portée au budget principal, et transmet la présente délibération à M. le Sous-Prefet et M. Le comptable public.

Vote à l'unanimité

8- Décision Modificative 1 :

Rapporteur : Didier Mouraud

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

Vu la cession de l'ancien giro-broyeur, il est nécessaire d'effectuer les opérations comptables suivantes :

Dépenses	Recettes
Article 675 (achat de l'ancien giro-broyeur) : 800.01 €	Article 21571 : 800.01 €
Article 192 (moins-value) : 500.01 €	Article 775 : 300 € (montant de la cession)
	Article 7761 : 500.01 €

Vote à l'unanimité

9- Créance Irrécouvrable :

Rapporteur : Didier Mouraud

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré d'inscrire cette créance d'une valeur de 23.92 € figurant dans le corps de la présente délibération, en créance admise en non-valeur, d'autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote à l'unanimité

10- Avis sur l'ouverture des commerces le dimanche :

Rapporteur : Jérôme Ricordel

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande de dérogation au repos dominical des commerces.
Vote à l'unanimité

11- Rapport annuel SPL :

Rapporteur : Jérôme Ricordel

M. Le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2020 du service public enfance-jeunesse,
M. Le Maire indique que ce rapport est à la disposition du public pour toute information complémentaire.

12- Rapport annuel des déchets :

Rapporteur : Jérôme Ricordel

M. Le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

M. Le Maire indique que ce rapport est à la disposition du public pour toute information complémentaire.

13- Compte-rendu de commissions et délégation :

Décision du Maire :

Décision n°2021-03 relative à la conclusion d'un marché de prestations de service Capture d'animaux,
Décision n°2021-04 relative à la convention Transports scolaires 2021-2022 vers les piscines communautaires,
Décision n°2021-05 relative au renouvellement de l'adhésion au service du Délégué de la Protection des Données mutualisé du CDG 35.

Commission tourisme : Bilan de l'année : Les Mardis de Juillet seront renouvelés mais dans une autre formule.
Reconduction d'Autos-Bateaux-Rétro qui se déroulera le 04 et 05/06/22. Continuité d'amélioration du site de l'étang Aumée. Très bon retour de la réfection du Kiosque de Pont-Miny et prévision du ravalement du gîte rural. Continuité également d'amélioration du site du Bellion et projet avec Le Département, et Redon Agglomération.

Commission Animation : Il est prévu un concours de dessins sur le thème de Noël réparti sur 3 tranches d'âges.

Commission Culture : Les ateliers programmés à la Médiathèque en Novembre sont tous complets. Diffusion du film les Bonobos avec une intervention en fin de séance, ce vendredi.

-Exposition en octobre de peinture à la Forge : Très bon retour.

Commission Associations : Réunion avec les associations pour connaître leur planning 2022.

Présentation de l'application Intra-Muros.

Commission Marché : Animation du marché sur le thème d'Halloween, vendredi 29/10/21.

Commission Skate parc – Réception de deux devis, sur un espace autour de la Salle des Sports. Une réflexion globale sur cet espace est en cours.

Commission voirie : Les travaux de la Rue de la Bande Jolie avancent bien. Mise en place des trottoirs et enrobés.

-Centre bourg : réfection de la signalisation horizontale.

-Radar Mobile : Installation au niveau du chemin de l'Amour et sera déplacé Rue Grégoire Orain.

-La commission a réfléchi sur les travaux futurs et propose de repenser la rue de la Préverie. Également sera enlevé, l'ensemble des candélabres rond-point de Flandres qui ne fonctionnent plus depuis au moins 10 ans mais qui restent en points lumineux dans la maintenance !

-Arrivée de M. Frédéric Bourdin au service bâtiment, et M. Vincent Grayo au service espaces verts sur contrat Parcours Emploi Compétence.

Inventaire Bocager : Le groupe mis en place pour cet inventaire va gérer la surveillance des abattages, et replantation. Remerciement à l'équipe pour leur réactivité sur certains dossiers.

Repas des aînés : Le repas est prévu le 28/11/21 à 12h. Pour le moment, 130 personnes sont inscrites.

CME : Prochaine élection le 03/12/21.

Santé : L'affiche de recherche d'un nouveau médecin a été refaite et communiquée aux professionnels de santé de la commune, et à l'ARS.

Commission bâtiments : Des travaux de changement de pannes sont à prévoir à l'école primaire en intérieur et à l'école maternelle en extérieur.

-Réflexion sur le devenir du logement de la Poste,

-La Chapelle Barisset : proposition de vente au profit de la commune à l'euro symbolique.

-Bloc sanitaire derrière l'ancienne bibliothèque : Mise en place d'une porte permettant l'accès uniquement lors de cérémonie à l'Eglise ou pour les membres de la Paroisse. L'entretien sera réalisé par les membres de la Paroisse. Une convention a été passée.

11- Informations et Questions diverses :

Questions :

M. Emmanuel Raoult demande des informations concernant le dossier des éoliennes et demande si le courrier aux propriétaires a été effectué.

M. Le Maire expose qu'un travail a été présenté lors du dernier conseil municipal et que celui-ci est également mené avec la commune d'Avessac. Un courrier aux entreprises éoliennes a été envoyé pour informer de la décision du conseil municipal.

Pour les propriétaires, deux courriers distincts doivent être établis entre la zone potentielle et celle que l'on souhaite écarter. C'est un sujet sensible qui doit être mené avec prudence.

M. Emmanuel Raoult insiste sur la nécessité de rédaction de ce courrier qui doit relayer l'information du risque.

M. Le Maire répond qu'il est nécessaire de prévenir le Préfet sur le cadrage souhaité par la commune avec le choix d'avoir une majorité de citoyens sur ce projet.

Mme Aurélie De Cassagnac indique que les propriétaires comme la collectivité devront payer.

M. Le Maire souligne qu'une délibération a été votée au conseil municipal du mois de Septembre et que la solution pour avancer est d'avoir un cadre. Il est également nécessaire d'avancer avec Avessac.

M. Emmanuel Raoult demande quelle est la réglementation concernant la défense incendie dans les villages ?

Historiquement, les groupements d'eau avaient des réserves d'eau, doit-on les réhabiliter ?

M. Le Maire répond que tout début 2021, cette question est revenue avec l'arrêté de 1951 imposant une réserve incendie dans un rayon (sur voirie) de 400 mètres. A défaut de poteau incendie, une réserve d'eau doit être présente, ce qui pose des non-constructibilités pour certains villages alors même qu'ils sont constructibles au PLU. Il y a eu certaines réhabilitations de mares également mais cela reste insuffisant.

Une convention avec le SIDS 35 (Redon) est passée afin que les camions nécessaires et adaptés puissent intervenir sur Fégréac. Mais il est vrai qu'il faut trouver des solutions complémentaires et pérennes.

Informations :

-Redon Agglomération : - travail sur une harmonisation des tarifs d'assainissement

- la commission Santé travaille avec l'ARS pour faire reconnaître La Pays de Redon comme prioritaire pour l'installation des médecins.

-Pacte financier : Perception moindre des recettes pour Redon Agglomération alors que les compétences augmentent et qu'il faudrait renforcer en personnel chaque service. Le Fonds de concours vers les communes est divisé par 4, cette année.

-Commémoration du 11/11/2021 : tous les élus sont invités jeudi à partir de 11h30.

Le Maire clôt le conseil à 23h11

Le Maire / Jérôme Ricordel

Prochain Conseil municipal : 15/12/2021 à 20h00

